

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de développeur de projet automatisme et informatique industrielle à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, un emploi de développeur de projet automatisme et informatique industrielle, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- assurer le pilotage général de la démarche de diagnostic et de programmation des évolutions des systèmes industriels automatisés existants et à venir des services opérationnels Eau et Assainissement:
- piloter la déclinaison en transversalité eau et assainissement des projets opérationnels,
- piloter la définition de l'ensemble des besoins et phases techniques,
- analyser les systèmes existants et identifier les besoins à venir,
- analyser les systèmes et les interactions (informatique industrielle, informatique métier, logiciels, équipements existants sur le terrain),
- identifier les évolutions techniques à anticiper, les obsolescences matérielles, informatiques, les évolutions technologiques, les enjeux de modernisation,
- participer à la conception de l'architecture technique,

- assurer le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre auprès des chefs de projet métiers,
- piloter le projet automatisme et informatique industriel en tant que chef de projet auprès des institutions.

Décide,

Article 1 : L'emploi de développeur de projet automatisme et informatique industrielle à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 JUIL. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

17 JUIL. 2025